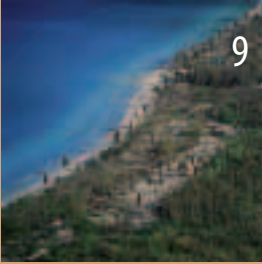




La République
des Maldives



9

L'année 2005 :
un bon cru
pour le FEI



11

Consultation du
public sur
la politique
de divulgation
de la BEI



13

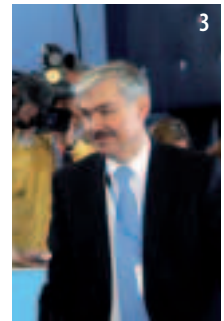
Séance annuelle du Conseil des gouverneurs de la BEI :

examen de l'état d'avancement de certaines questions

Lors de sa Séance annuelle de 2006, le Conseil des gouverneurs de la BEI, composé des ministres des finances des États membres de l'UE, a salué l'engagement de la Banque à aller de l'avant, à accroître sa prise de risque pour les projets prioritaires, à coopérer étroitement avec la Commission européenne, à lancer de nouvelles initiatives pour améliorer l'environnement et à être une institution transparente.



1



3



2



4



5

1. P. Maystadt, président de la BEI
2. P. Solbes Mira, ministre espagnol des finances
3. Z. Balcytis, ministre lituanien des finances
4. K. H. Grasser, ministre autrichien des finances
5. J. C. Junker, Premier ministre et ministre des finances du Luxembourg



⇒ Accroissement du MFS

Innovation, souci de la qualité et augmentation de la valeur ajoutée étaient les grands thèmes des nouvelles orientations stratégiques que le Conseil des gouverneurs avait approuvées en 2005. La mise en œuvre de ces orientations s'est traduite par un renforcement de l'accent mis sur le financement de projets au titre du mécanisme de financement structuré (MFS), qui permet à la Banque de financer des projets présentant un niveau de risque accru. Pour maintenir cette dynamique, les gouverneurs ont décidé d'augmenter le montant des ressources disponibles au titre du MFS.

Créé en 2001 et doté d'une première enveloppe globale indicative plafonnée à 750 millions d'EUR, le MFS est un instrument financier spécialement conçu pour que la Banque soit en mesure de financer les opérations les plus risquées de la catégorie « valeur d'investissement », ainsi que les opérations n'ayant pas valeur d'investissement. Dans le cadre du MFS, la Banque peut donc proposer des produits financiers tels que des créances de premier rang, des financements mezzanine et des prêts subordonnés ; elle peut aussi financer des fonds d'investissement au moyen d'instruments assimilables à des fonds propres. Le MFS apporte une grande valeur ajoutée, en particulier pour les projets de recherche et d'innovation et pour les réseaux transeuropéens.

Les gouverneurs ont approuvé une augmentation de la réserve du MFS, dont le montant sera porté de 750 millions d'EUR à 1,250 milliard d'EUR par prélèvement sur l'excédent de la Banque. Le Conseil des gouverneurs a par ailleurs fixé à 3,750 milliards d'EUR le plafond global pour les futures affectations à la réserve du MFS.

JASPERS ET JEREMIE

Le Conseil des gouverneurs a apporté son plein appui aux programmes JASPERS (*Joint Assistance to Support Projects in European Regions*) et JEREMIE (*Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises*), deux initiatives conjointes de soutien aux politiques de l'Union lancées par le Groupe BEI, la Commission européenne (Direc-

Séance annuelle du Conseil des gouverneurs de la BEI : examen de l'état d'avancement de certaines questions	1
Quatrième réunion du Comité des experts de la FEMIP : les investissements étrangers directs et l'énergie au cœur des discussions	5
La FEMIP renforce l'expertise en matière de questions économiques en Euro-Méditerranée	7
La République des Maldives Reconstruction après le tsunami : signature d'un accord-cadre et d'une ligne de crédit en faveur du ministère des finances	9
Reconstruction après le tremblement de terre qui a frappé le Pakistan en octobre 2005	10
L'année 2005, un bon cru pour le FEI Des instruments innovants pour financer l'innovation	11
Consultation du public sur la politique de divulgation de la BEI	13
Innovation et cohésion : une association gagnante	15
Les parcs scientifiques – un outil pour développer l'économie de la connaissance ?	16
L'Action conjointe BEI-Universités en faveur de la recherche	18
La BEI finance 72 % de l'autoroute Rijeka-Zagreb en Croatie	20
La BEI élue « emprunteur le plus impressionnant » pour la deuxième année consécutive	21
Nominations au cadre de direction de la BEI	22
La BEI finance dix écoles dans les Highlands (Écosse)	23
Nouvelles publications de la BEI	24

Activité en 2005		
Total des prêts :		47,4 milliards d'EUR (+ 10 %)
⇒	Prêts dans l'UE :	42,3 milliards d'EUR
⇒	Prêts dans les nouveaux États membres :	5,8 milliards d'EUR (+ 50 + %)
⇒	Prêts dans les pays adhérents et en voie d'adhésion :	2 milliards d'EUR
⇒	Prêts à l'extérieur de l'UE :	5 milliards d'EUR
⇒	Nouveaux emprunts :	50 milliards d'EUR (330 émissions libellées dans 15 monnaies)
⇒	Encours des prêts au 31 décembre 2005 :	294,2 milliards d'EUR
⇒	Encours des emprunts au 31 décembre 2005 :	248,3 milliards d'EUR
⇒	Bénéfice net de l'exercice :	1,39 milliard d'EUR
⇒	Cohésion économique et sociale dans l'UE :	34 milliards d'EUR
⇒	Initiative « Innovation 2010 » :	11 milliards d'EUR
⇒	Protection et amélioration de l'environnement naturel et urbain :	11 milliards d'EUR
⇒	Réseaux transeuropéens :	8,2 milliards d'EUR
⇒	PME :	4 milliards d'EUR sous forme de prêts globaux spécifiques

BEI-Information est une publication périodique du département « Communication et information » de la Banque européenne d'investissement.

Responsable de publication : Daniela Sacchi-Cremmer

Mise en page : atelier graphique de la BEI, Sabine Tissot

Photographies : Photothèque de la BEI

Les informations figurant dans la présente publication de la BEI peuvent être librement reproduites ; la mention de l'origine de tout extrait cité ou publié serait appréciée.

tion générale de la politique régionale) et, dans le cas de JASPERS, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). JASPERS et JEREMIE visent tous deux à maximiser l'impact du soutien des Fonds structurels et du Fonds de cohésion durant la période de programmation 2007-2013.

Le commissaire européen chargé des affaires économiques et monétaires, M. Joaquín Almunia, qui représentait la Commission à la Séance annuelle du Conseil des gouverneurs de la BEI, a souligné l'importance de JEREMIE dans le soutien aux PME, qui fait partie des grandes priorités opérationnelles de la BEI. Le programme permettra en effet aux États membres et aux régions européennes d'utiliser une partie de leurs fonds structurels en vue d'obtenir un éventail d'instruments financiers spécialement conçus pour soutenir les microentreprises et les PME. Cette initiative contribuera à favoriser la croissance et l'emploi, conformément à l'objectif de la stratégie du programme de Lisbonne tel qu'il a été reconduit en mars 2005.

Énergies renouvelables

Le Conseil des gouverneurs a par ailleurs félicité la Banque pour les dernières initiatives prises dans les domaines des économies d'énergie et des énergies renouvelables (ER). La BEI a pour ambition d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le total des nouvelles capacités de production d'électricité qu'elle finance à l'intérieur de l'UE, pour la faire passer à 50 % d'ici 2010. Il s'agit notamment de faire une plus large place aux technologies nouvelles (autres que celles concernant l'énergie éolienne et l'énergie hydraulique), un objectif conforme à celui de l'UE qui vise à porter à 22 % la part des énergies

Vers une augmentation du capital du FEI

Une autre proposition à l'ordre du jour de la Séance du Conseil des gouverneurs concernait l'augmentation du capital du Fonds européen d'investissement. Les gouverneurs ont voté à l'unanimité en faveur de l'émission d'un maximum de 1 000 nouvelles actions du FEI, ce qui se traduirait par une augmentation de 50 % du capital souscrit du FEI, qui passerait alors à 3 milliards d'EUR. La BEI participerait à hauteur de 200 millions d'EUR à l'augmentation du capital versé. La Commission est en train de soumettre une proposition au Conseil et au Parlement européen. L'Assemblée générale du FEI recevra une proposition sur laquelle elle pourra voter en bonne et due forme avant la fin de l'année.

renouvelables dans la production d'électricité d'ici 2010. Dans cette optique, la Banque accroît également ses financements à l'appui de projets relatifs aux énergies renouvelables qui font intervenir des technologies nouvelles et innovantes et qui présentent un potentiel avéré pour devenir économiquement viables dans un laps de temps raisonnable. Ce genre de projets est également important dans le contexte du programme de Lisbonne.

Les prochaines échéances à l'extérieur de l'UE

Le président a aussi attiré l'attention sur les décisions importantes qui doivent être prises d'ici la fin de l'année, en particulier celles qui concernent le renouvellement des mandats extérieurs de la Banque pour la période 2007-2013 et l'organisation future des activités de financement de la BEI dans les pays méditerranéens.

Innovation, souci de la qualité et augmentation de la valeur ajoutée étaient les grands thèmes des nouvelles orientations stratégiques. Le mécanisme de financement structuré (MFS) permet à la Banque de financer des projets présentant un niveau de risque accru.

À sa séance annuelle, le Conseil des gouverneurs de la BEI a souligné l'importance du programme JEREMIE pour appuyer les PME



M. Genuardi conserve son poste de vice-président de la BEI

M. Gerlando Genuardi a été reconduit dans ses fonctions de vice-président de la BEI par le Conseil des gouverneurs de la Banque lors de sa Séance annuelle. M. Genuardi avait été nommé au poste de vice-président de la BEI en 2001. Au sein du Comité de direction, M. Genuardi assume les responsabilités suivantes : opérations de financement en Italie, en Grèce, à Chypre, à Malte et dans les pays du sud-ouest des Balkans ; budget ; comptabilité et contrôle des risques financiers ; technologies de l'information.



La Banque a intensifié son dialogue avec la Commission et les autres institutions financières internationales pour veiller à ce que les divers fonds et instruments de l'UE soient utilisés avec une efficacité maximale. Ainsi, la proposition visant à prévoir un mandat plus substantiel pour la Russie, l'Ukraine et d'autres pays d'Europe orientale tire parti des atouts et du savoir-faire respectifs de la BERD, de la BEI et de la Commission. Des partenariats pour le financement des infrastructures en Afrique sont actuellement mis sur pied, dans le but de démultiplier les ressources budgétaires par des prêts de la BEI.

Gouvernance

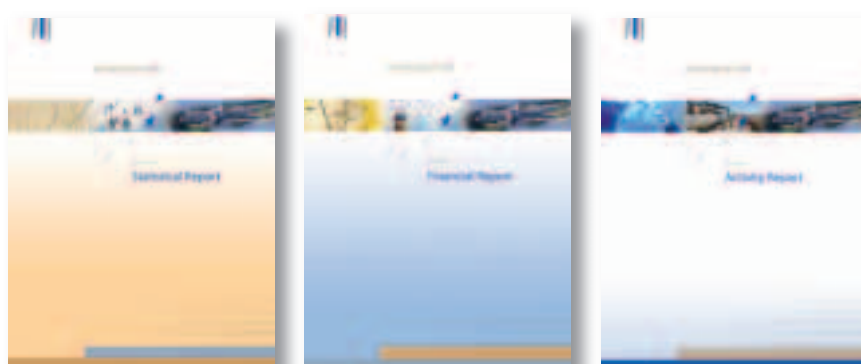
Accroître la transparence de ses processus de décision, de travail et de mise en œuvre des politiques de l'UE est un objectif opérationnel constant de la BEI, a rappelé M. Maystadt lors de la Séance annuelle. En 2005, la Banque a mis en application la plupart des engagements énoncés dans sa politique de transparence. Elle a en particulier reformulé sa politique de divulgation, en consultation avec la société civile. Cette politique est fondée sur le principe de divulgation systématique de l'information, sauf dans les cas spécifiques où les règles de confidentialité imposent de protéger des intérêts commerciaux des clients. Un Code de conduite a aussi été élaboré pour les membres du Comité de direction, suivant les dispositions applicables aux commissaires européens. □

*Daniela Sacchi-Cremmer,
Département
« Communication et
information »*



Le Conseil des gouverneurs s'est félicité des initiatives récentes de la Banque dans le secteur des économies d'énergie et des énergies renouvelables.

Le Rapport annuel de la BEI a été présenté au Conseil des gouverneurs lors de sa séance annuelle du 7 juin 2006. Il est consultable sur le site Web de la Banque : www.eib.org/publications.





4^e réunion du Comité

des experts de la FEMIP :

les investissements étrangers directs et l'énergie au cœur des discussions

Joyce LIYAN,
Département « FEMIP »

Comment améliorer le climat des affaires et attirer davantage les investissements étrangers directs (IED) dans la région méditerranéenne ? Comment faire pour stimuler le développement des marchés méditerranéens de l'énergie et accroître le recours aux énergies renouvelables ?

C'est sur ces deux questions que se sont penchés les participants du Comité des experts de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) les 20 et 21 mars derniers.¹

Réuni à Vienne à l'invitation de la présidence autrichienne de l'Union européenne (UE), le 4^e Comité des experts a rassemblé une centaine de participants de haut niveau des États membres de l'UE et des pays partenaires méditerranéens², venant aussi bien du secteur public que du secteur privé. Des représentants de la Commission européenne, des institutions financières internationales et des agences européennes bilatérales de développement ont également pris part aux débats, aux côtés d'universitaires et de consultants.

Réduire les lourdeurs administratives

Le premier atelier a porté sur l'analyse des impacts positifs des IED sur l'économie et sur l'examen des principaux facteurs propices à l'établissement d'un climat d'investissement attractif. Des exemples d'expériences réussies dans les

¹ De plus amples informations sur le Comité des experts de la FEMIP et le texte des exposés des différents orateurs sont disponibles sur le site <http://www.eib.org/news/events/>

² Algérie, Égypte, Gaza/Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie.



nouveaux États membres de l'UE, aux Pays-Bas, en Jordanie et en Tunisie ont fait l'objet d'une présentation détaillée. L'expérience menée aux Pays-Bas a particulièrement retenu l'attention des participants, qui ont suggéré de créer un groupe de travail au sein de chacun des ministères des finances des pays partenaires méditerranéens, avec pour mandat de proposer et de mettre en place des mesures permettant d'alléger les procédures administratives qui peuvent décourager les entrepreneurs locaux et étrangers.

Les participants ont également invité la FEMIP à aider les partenaires méditerranéens à identifier les réformes prioritaires susceptibles de réduire les lourdeurs administratives et ont appelé les associations professionnelles et les chambres de commerce à développer des services d'aide au développement des entreprises.

Renforcer les projets d'interconnexion énergétique et soutenir les énergies renouvelables

Le second atelier, qui portait sur l'énergie, a permis de mettre l'accent sur la nécessité de trouver un équilibre entre développement durable, compétitivité et sécurité des approvisionnements, conformément au Livre vert de l'UE sur l'énergie, publié en mars 2006. Les besoins d'investissement dans le secteur de l'énergie étant jugés immenses (on les estime à quelque 30 milliards d'EUR pour la seule production d'électricité ces cinq prochaines années), les participants se sont accordés sur la nécessité de poursuivre la réforme du secteur énergétique dans les pays méditerranéens, dans l'esprit des directives de l'UE les plus récentes. Ceci suppose notamment la libéralisation des secteurs de l'électricité et du gaz, avec pour objectif de renforcer l'efficacité énergétique et d'assurer un approvisionnement en énergie à un coût abordable.

Dans cet esprit, les experts ont demandé à la Banque de continuer, au travers de la FEMIP, à jouer son rôle d'acteur de premier plan dans les secteurs de l'électricité et du gaz naturel en étroite coopération avec les autres institutions financières, tant dans le cadre de projets d'interconnexion énergétique que dans celui du renforcement des infrastructures énergétiques nationales. Ils ont également demandé à la FEMIP de continuer à soutenir les projets liés aux énergies renouvelables et ceux qui relèvent du Mécanisme pour un développement propre (MDP) tel que défini par le protocole de Kyoto³.

À l'issue d'un débat animé entre les participants, ceux-ci ont souligné d'un commun accord la né-

cessité d'assurer un suivi plus étroit des réunions du Comité des experts de la FEMIP, qui est progressivement devenu un véritable groupe de réflexion de l'Euro-Méditerranée pour ce qui relève des questions économiques et financières.

Lors de la clôture de la réunion, les experts ont convenu de soumettre leurs recommandations aux ministres des finances euro-méditerranéens qui se réuniront les 25 et 26 juin prochains à Tunis. □

³ Le Mécanisme pour un développement propre repose sur la réalisation de projets qui permettent à des entités des secteurs public ou privé de pays industrialisés d'investir dans des activités qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans des pays en développement et d'acquiescer des crédits carbone en retour.

La FEMIP : au-delà des financements, un espace de dialogue et d'échange

La FEMIP regroupe l'ensemble des instruments d'intervention de la BEI en faveur du développement économique des pays partenaires méditerranéens. Opérationnelle depuis octobre 2002, elle a financé plus de 77 projets pour un montant total dépassant les 7,2 milliards d'EUR.

À l'intérieur du Processus de Barcelone, elle favorise la modernisation et l'ouverture des économies des pays partenaires méditerranéens. Pour cela, la FEMIP met l'accent sur le soutien au secteur privé et la création d'un environnement favorable à l'investissement.

La FEMIP mène aussi une politique de dialogue avec ses partenaires méditerranéens, à travers la tenue d'un comité ministériel annuel réunissant les ministres des finances de l'UE et des pays partenaires, dont les travaux sont préparés par un comité d'experts qui se réunit environ deux fois par an.



La réunion du Conseil Ecofin euro-méditerranéen et la réunion ministérielle de la FEMIP se sont tenues à Tunis les 25 et 26 juin.

De gauche à droite :

J. L. Biancarelli, directeur général à la BEI; P. de Fontaine Vive, vice-président de la BEI; N. Jouini, ministre tunisien du développement et de la coopération internationale; M. Ghannouchi, Premier ministre tunisien; K. H. Grasser, ministre autrichien des finances; J. Almunia, Commissaire européen; A. de Lecea, Commission européenne.

la **FEMIP** renforce l'expertise en matière de questions économiques en Euro-Méditerranée



*Henry Marty-Gauquié,
Directeur, liaison avec les organisations Internationales
BEI – Bureau de Paris*

Au-delà de ses financements, la FEMIP souhaite mettre à la disposition des acteurs du partenariat euro-méditerranéen les données analytiques nécessaires à la compréhension des enjeux du développement, en particulier des facteurs qui renforcent le secteur bancaire et financier des pays partenaires

Pour compléter son activité de financement au soutien du développement des pays partenaires méditerranéens, la FEMIP a défini un ambitieux programme d'assistance technique au titre des deux instruments dont elle dispose :

- le Fonds de soutien de la FEMIP, financé par la Commission européenne (MEDA), pour appuyer des projets d'investissement ;
- le Fonds fiduciaire de la FEMIP, financé – à ce jour – par 15 États membres de l'Union et la Commis-

sion européenne, pour soutenir le développement du secteur privé à travers le financement d'études, les actions en amont, ainsi que des concours en capital-investissement.

En 2003-2005, ces deux instruments ont soutenu une cinquantaine d'opérations touchant au renforcement du secteur financier et bancaire des pays partenaires (31% des concours), à la protection de l'environnement (32%), aux infrastructures (32%) et à la valorisation du capital humain (5%).

C'est dans le cadre de son Fonds fiduciaire que la FEMIP vient de réaliser la première étude de référence sur les transferts de fonds des travailleurs migrants méditerranéens d'Europe vers leurs pays d'origine ; parallèlement, la BEI a signé, le



La FEMIP va ouvrir la concertation sur les mesures à prendre pour améliorer l'impact économique des 7 milliards d'EUR transférés annuellement par les migrants d'Europe vers les pays méditerranéens

13 mars, un accord-cadre de coopération avec le réseau universitaire FEMISE spécialisé dans l'étude des questions économiques du partenariat euro-méditerranéen.

Mieux valoriser les transferts des migrants en Méditerranée

L'étude sur les envois de fonds des travailleurs émigrés fait ressortir, d'une part, l'ampleur du phénomène – quelque 7 milliards d'EUR sont transférés « officiellement » tous les ans d'Europe vers 8 pays méditerranéens – et, d'autre part, que les modes de transfert utilisés ne permettent pas une valorisation suffisante pour le financement des investissements productifs.

En effet, une série d'obstacles (faible bancarisation des migrants et des bénéficiaires, contrats d'exclusivité des sociétés de transfert d'argent avec les systèmes postaux, non-transparence des coûts, etc.) imposent des coûts de transaction élevés, qu'il s'agisse des frais de transfert (pouvant atteindre 18% du capital transféré) ou des coûts liés aux conditions de change appliquées aux bénéficiaires.

Par l'éventail des questions abordées et des recommandations formulées, l'étude constitue une base solide pour entreprendre un processus d'information et de concertation sur les mesures à

prendre pour, d'une part, améliorer les conditions offertes aux travailleurs migrants et pour, d'autre part, renforcer l'impact des transferts sur le financement du développement des pays partenaires méditerranéens. C'est pourquoi la FEMIP compte mettre le sujet à l'ordre du jour d'un prochain Comité des Experts et sensibiliser les banques des pays membres comme des pays partenaires avec lesquelles elle est en relations pour explorer la faisabilité des propositions suivantes :

- bancariser les émetteurs et les bénéficiaires des transferts et concevoir des produits d'épargne ou d'investissement couplés à des modes de transferts faisant appel aux technologies modernes ;
- améliorer l'efficacité des systèmes de paiement par une modernisation des systèmes de paiement des pays partenaires et leur interconnexion avec les systèmes européens et internationaux ;
- améliorer les conditions de refinancement des banques des pays partenaires par un appui à la mise en place de techniques de titrisation adossées aux flux des transferts. Ces techniques permettraient aux institutions bancaires des pays méditerranéens d'accéder aux marchés internationaux des capitaux à des conditions plus avantageuses que les modes de refinancement dont elles disposent et qui sont, en tout état de cause, limités par la notation du pays de la banque émettrice ;
- diffuser une meilleure information aux travailleurs émigrés sur les modalités d'accès aux services de transferts par la mise en place de nouveaux instruments (tels que site Web) et l'association des organisations d'émigrés à la définition de produits adaptés.

Partenariat avec le réseau Femise

Dans le cadre de la nouvelle politique de partenariat du Groupe BEI avec les universités, la BEI a conclu une convention de partenariat avec le Forum euro-méditerranéen des Instituts de sciences économiques FEMISE, qui rassemble 55 instituts spécialisés dans l'étude du partenariat euro-méditerranéen ; co-animé par l'« Economic Research Forum » de l'Université du Caire et l'Institut de la Méditerranée de Marseille, le FEMISE couvre 12 pays de l'Union et l'ensemble des pays partenaires méditerranéens.

La coopération avec le réseau FEMISE couvrira de nombreux domaines : réalisation d'études,

consultations sur des thématiques spécifiques, échanges d'experts, labellisation d'actions communes, etc. ; elle s'appuie sur un programme d'activités du réseau en parfaite adéquation avec les objectifs de la FEMIP :

- la transition et les réformes économiques, y compris la gouvernance économique et le développement du secteur privé ;
- les politiques sociales, notamment en matière de santé publique et d'emploi ;
- l'intégration régionale : Nord-Sud et Sud-Sud ;
- le rôle de l'État et la réforme des institutions économiques ;
- les apports potentiels de la politique de voisinage au niveau social et économique.. □

³ Le texte de l'accord est disponible sur le site Web de la BEI, sous le lien <http://www.bei.org/publications/publication.asp?publ=245>.

⁴ De plus amples informations sont disponibles sur : www.femise.org.

¹ Disponible sur le site Web de la BEI sous le lien : <http://www.bei.org/publications/publication.asp?publ=244>

² Les deux principales étant « Money Gram » et « Western Union »

La République des Maldives

Reconstruction après le tsunami : signature d'un accord-cadre et d'une ligne de crédit en faveur du ministère des finances



S.E. M. Gayoom, président des Maldives, et M. Jean-Louis Biancarelli

Le 5 avril 2006, le tout premier contrat de prêt entre la République des Maldives et la Banque européenne d'investissement a été signé par M. Jean-Louis Biancarelli, directeur général des financements hors Europe, et S.E. M. Gasim Ibrahim, ministre des finances. Dans son déplacement, M. Jean-Louis Biancarelli était accompagné de Mmes Regan Wylie-Otte et Sunita Nilles-Lukkho.

La condition préalable à la signature du prêt a été l'inclusion de la République des Maldives dans le groupe des pays admissibles au titre du mandat confié à la BEI par le Conseil de l'Union européenne. Par ailleurs, la conclusion d'un accord-cadre portant sur la coopération financière entre la République des Maldives et la BEI était également nécessaire. Ces deux instruments ont ouvert la voie à d'éventuelles opérations à l'avenir.

Le tsunami du 26 décembre 2004 a causé de vastes dégâts dans certaines régions côtières de pays bordant l'océan Indien. La BEI a alors rapidement identifié, dans les pays les plus durement touchés – dont les Maldives –, des projets potentiels en faveur d'entités ayant subi des pertes directes ou indirectes à cause du tsunami. Il s'agit de la plus grande catastrophe naturelle qui ait jamais frappé les Maldives, le pays ayant de surcroît été le seul à être touché sur toute l'étendue de son territoire. Bien que les pertes humaines aient par

chance été limitées, les dégâts causés aux infrastructures sont en revanche étendus.

L'accord qui a été signé représente la réponse concrète de la BEI aux destructions causées par le tsunami. Il permettra de financer des projets ayant trait à la réparation, au remplacement ou à la reconstruction d'infrastructures et d'installations commerciales (principalement dans le secteur du tourisme) ainsi que des aménagements visant à améliorer l'environnement et à prévenir les catastrophes naturelles.

Malgré les extraordinaires élans de solidarité émanant de la communauté internationale au lendemain de la catastrophe, les promesses de fonds n'ont pas du tout concerné le secteur du tourisme, qui a subi de nombreux dégâts et d'importantes pertes.

Le rythme de la reconstruction dans le secteur du tourisme, ainsi que le montant et la disponibilité

de l'aide extérieure, sont déterminants pour l'évolution macroéconomique globale.

Les ressources mises à disposition par la BEI contribueront à la reconnaissance rapide du secteur du tourisme comme secteur d'activité frappé par le tsunami, et représenteront une première étape sur la voie d'une coopération longue et fructueuse entre la République des Maldives et la Banque européenne d'investissement. □

*Par Sunita NILLES-LUKKHOO
Département
« Amérique latine et Asie »*

Reconstruction

le tremblement de terre qui a frappé le Pakistan en octobre 2005

*Sunita NILLES-LUKKHOO,
Département
« Amérique latine et Asie »*



Nouvelle cimenterie à Khairpur

Le 2 avril 2006, la BEI a concrétisé l'octroi d'un prêt de 35 millions d'EUR à l'entreprise DG Khan Cement Company Ltd. pour la construction d'une nouvelle cimenterie dans le district de Chakwal, dans le centre du Pakistan. Le contrat de financement correspondant a été signé par M. Jean-Louis Biancarelli, directeur général des financements hors Europe à la BEI, et par M. Raza Mansha, président-directeur général de DG Khan Cement.

Le projet en question a pu voir le jour grâce à la coopération de plusieurs intervenants, notamment l'éminent et performant groupe pakistanais Nishat, le solide groupe bancaire ABN AMRO et FLD Schmidt, dans le rôle de partenaire industriel européen. Il s'agit de la première opération de financement en faveur du secteur privé que la Banque réalise au Pakistan, avec l'appui de participants aussi connus et réputés.

On retiendra que ce prêt accordé à DG Khan « ciment » un partenariat de longue date entre un fournisseur de technologie européen et une entreprise pakistanaise, ce qui se traduit notamment par un transfert de savoir-faire en matière d'exploitation et de maintenance, une aide à la formation du personnel et l'adoption de normes environnementales internationales élevées.

Portant également sur la mise en valeur de matières premières bon marché disponibles sur place au travers de la production locale de ciment par une entreprise moderne et compétitive sur le plan international, le projet contribuera directement au développement industriel du pays et à la diversification économique dans une région rurale restée très à la traîne.

Le supplément de capacité de production de ciment obtenu grâce au projet permettra au

Pakistan de maintenir la disponibilité de ce matériau à un niveau suffisant, ce qui est de toute évidence essentiel pour le développement des infrastructures du pays et pour la mise en œuvre de projets de construction de logements abordables, particulièrement après le tremblement de terre d'octobre 2005. En outre, l'accroissement de la production renforcera la concurrence sur le marché national et stimulera les exportations vers l'Afghanistan et l'Iran.

Le projet, situé dans une région rurale parmi les moins développées du Pakistan, où le chômage est relativement élevé, devrait par ailleurs avoir des retombées sociales positives pour la population locale et contribuer ainsi à l'objectif de réduction de la pauvreté. □

L'année 2005,

un bon cru pour le FEI

Des instruments innovants pour financer l'innovation

*Delphine Munro,
Affaires générales et finances*

Le FEI, spécialiste du financement des PME

Seule institution communautaire spécialisée dans le financement des PME, le Fonds européen d'investissement a un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des grands objectifs de l'UE que sont l'innovation, la recherche-développement, l'entrepreneuriat, la croissance et la création d'emplois.

Parmi les politiques communautaires, la stratégie de Lisbonne en faveur d'une Europe compétitive reste une des principales références pour les activités du FEI. Celui-ci accorde en outre une importance croissante aux objectifs de l'Espace européen de la recherche, qui consistent essentiellement à tirer le meilleur du potentiel de recherche considérable de l'Europe dans les sciences et la technologie et à favoriser une augmentation de l'investissement privé dans la R-D.

Par ailleurs, en mars 2006, le Groupe de coordination sur la stratégie de Lisbonne a souligné la nécessité de renforcer les instruments financiers que gère le FEI pour le compte de la Commission, afin d'améliorer les conditions de financement des PME grâce au capital-risque et aux garanties et d'étendre les activités du Fonds au financement des transferts de technologie.

Le FEI, contributeur aux priorités stratégiques de la BEI

En tant qu'élément du groupe BEI, le FEI apporte une contribution importante à la mise en œu-

vre de trois des cinq priorités stratégiques de la Banque européenne d'investissement – initiative « Innovation 2010 », PME et développement régional et cohésion. Ce rôle fait du Fonds un pilier de la nouvelle stratégie du groupe BEI, approuvée par le Conseil des gouverneurs en juin 2005, qui vise à améliorer la coordination opérationnelle entre les deux institutions et à multiplier les opérations conjointes – démarche qui a déjà commencé en 2005 avec plusieurs opérations de titrisation conjointes. Le développement de ce type d'instruments offre aux deux institutions de meilleures chances d'accroître la valeur ajoutée de leurs opérations pour leurs clients, mais aussi de répondre plus efficacement aux besoins de financement des PME.

Faits marquants

L'année 2005 a encore été un « bon cru » pour le FEI tant au niveau de l'activité d'investissement que de la croissance de l'institution et de sa capacité à réagir aux nouvelles opportunités qui se présentent.

Élargissement des activités d'investissement en capital-risque

Pour l'année 2005, les engagements sous forme de capital-risque se sont chiffrés à 468 millions d'EUR, investis dans quelque 24 fonds de capital-risque. Par comparaison, les engagements de capital-risque s'étaient montés à 358 millions d'EUR en 2004.

Au total, le volume des montants engagés sous forme de capital-risque atteignait 3,2 milliards d'EUR à la fin de 2005. Fort de ses investissements dans environ 220 fonds, le FEI est l'un des principaux acteurs du secteur européen du capital-risque, non seulement en raison de l'ampleur et du champ d'intervention de ses investissements, en particulier dans les segments des technologies de pointe et des entreprises en phase initiale de développement, mais aussi du fait de son positionnement aux côtés d'investisseurs du secteur privé. Le FEI s'est imposé comme une institution clé dans la mise au point d'instruments financiers innovants destinés aux PME, mais aussi dans la promotion des meilleures pratiques et de la bonne gouvernance d'entreprise.

Dans le domaine des investissements, le FEI a continué à élargir son champ d'activité en ajoutant aux fonds qui ciblent les entreprises en phase initiale d'autres fonds spécialisés dans les stades de développement intermédiaire et avancé. Pour ce qui est de la répartition sectorielle, 56 % du portefeuille « capital-risque » du FEI restent toutefois axés sur les technologies (essentiellement les technologies de l'information et de la communication – les « TIC ») et les sciences de la vie.

Le FEI a été étroitement associé à l'un des grands succès qui ont marqué l'année 2005, en investissant dans Skype (téléphonie par Internet) au travers du premier fonds géré par Mangrove, une société établie à Luxembourg. Le Fonds, qui soutient Mangrove depuis sa création, démontre ainsi qu'il possède également un savoir-faire en matière d'identification de nouveaux gestionnaires performants de fonds centrés sur les technologies.



Fort de ses compétences et d'un portefeuille largement diversifié, le FEI est en mesure de cibler spécifiquement les stratégies de niche du capital-risque européen, comme l'a montré son investissement dans Nordic Biotech, un fonds spécialisé dans les entreprises du secteur des sciences de la vie et dont l'objectif est de rassembler des actifs en phase avancée de développement au sein de jeunes entreprises afin de leur donner la masse critique nécessaire pour se positionner sur leur marché.

Le « Dachfonds ERP-EIF », le fonds que le FEI gère pour le compte à la fois du ministère allemand de l'économie et de la technologie (le « BMWi ») et du Programme de redressement européen, enregistre des résultats supérieurs aux attentes. Un montant de 115 millions d'EUR a été engagé dans quatre fonds, ce qui a permis de mobiliser 554 millions d'EUR auprès d'investisseurs privés, démontrant clairement l'effet de levier qu'exerce le FEI sur le marché.

L'année 2005 a en outre vu la mise en place d'un mandat d'investissement (doté de près de 200 millions d'EUR à l'issue du premier tour de table), géré par le FEI en collaboration avec le CDTI (le centre de développement des technologies innovantes du ministère espagnol de l'industrie), et ayant pour objet de financer des investissements dans des PME espagnoles qui font avancer l'innovation et la recherche-développement, avec le concours d'un certain nombre d'investisseurs du secteur privé.

Dans un contexte macroéconomique toujours contrasté, le secteur du capital-investissement et du capital-risque contribue activement à la création d'emplois dans les 25 pays de l'UE, comme l'a souligné une étude récente publiée par l'EVCA. Dans ce cadre, l'activité du FEI a des répercussions sensibles sur la création d'emplois en Europe.

Grâce à une nette amélioration des possibilités de sortie, les plus-values et les rentrées de fonds sur opérations qu'ont dégagées les portefeuilles gérés par le FEI ont augmenté en 2005 et au début de 2006.

Le FEI va continuer d'occuper une place importante dans le secteur européen du capital-risque en tant que pourvoyeur régulier et fiable d'investissements dans les technologies, aux côtés des

investisseurs privés, tout en intensifiant son soutien au transfert de technologies.

Le portefeuille de garanties

En 2005, les garanties octroyées en faveur de PME ont atteint 1,7 milliard d'EUR, ce qui a porté à 9,3 milliards d'EUR le volume total du portefeuille en fin d'exercice. Le FEI finance son activité de garantie sur ses ressources propres et au moyen de fonds provenant de mandats de la Commission européenne.

Au titre de l'activité d'octroi de garanties en faveur des PME, le FEI propose deux grandes lignes de produits : le rehaussement de crédit pour des opérations de titrisation et l'assurance ou réassurance de crédits (y compris pour le microcrédit). Dans le cadre de l'activité sur ressources propres, des opérations de rehaussement de crédit ont été signées pour un montant de 457 millions d'EUR et une opération d'assurance de crédit de 15 millions d'EUR a été réalisée.

Dans les opérations de titrisation, le FEI a pour rôle de permettre un meilleur accès des PME au financement par l'emprunt, en facilitant le transfert des risques de crédit des banques cédantes aux marchés des capitaux. Pour ce faire, il garantit un certain type de risques. Grâce à la note élevée du Fonds et à son statut de BMD, il est possible de réduire l'affectation de capital réglementaire au titre des actifs ainsi garantis, ce qui permet aux institutions financières d'augmenter leur capacité de prêt. Lorsque l'occasion s'y prête, cette activité peut être menée en collaboration avec des banques, en particulier des actionnaires du FEI, ce dernier se chargeant souvent des tranches mezzanine. Cela a été le cas de l'opération réalisée au début de 2005 avec BPI (Banco Português do Investimento) au Portugal, à laquelle le FEI a pris part en tant que conseiller et garant, aux côtés de la BEI et de la KfW qui, en l'occurrence, agissaient en qualité d'investisseurs.

En 2005, le FEI a signé 24 opérations de garantie pour un montant de 1,2 milliard d'EUR dans le cadre du volet « garantie » du programme actuellement mené par la DG Entreprise de la Commission, à savoir le Programme pluriannuel (MAP) pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, qui couvre la période 2001-2006. Plus de 260 000 PME ont bénéficié du programme en cours ainsi que du précédent.

Les garanties octroyées par le FEI au titre de ces programmes depuis leur création ont probablement contribué à générer des prêts équivalant à 15 fois au moins le montant des engagements budgétaires

de l'UE à ce titre ; cet effet de levier revêt une importance capitale pour le financement des PME en Europe, et particulièrement pour les plus petites d'entre elles et pour celles situées dans les nouveaux États membres et les pays adhérents.

Ce volet du MAP comprend un mécanisme de garantie de microcrédits qui vise à soutenir des entrepreneurs et des micro-entreprises employant au maximum 10 salariés, par l'octroi de garanties pour des microcrédits d'un montant inférieur ou égal à 25 000 EUR. Il est destiné aux entrepreneurs qui démarrent une activité et sont confrontés à des difficultés particulières dans leur recherche de financements en raison du risque relativement plus élevé qu'ils présentent et de l'insuffisance des sûretés qu'ils sont en mesure de fournir à des bailleurs de fonds. Les engagements au titre des activités de garantie ont atteint quelque 147 millions d'EUR, ce qui est considérable eu égard au montant des microcrédits qui, en moyenne, est légèrement inférieur à 10 000 EUR.

En 2005, pour la première fois en Europe, le FEI a structuré et co-arrangé une opération de titrisation de prêts réalisée en faveur d'institutions de microfinancement (IMF). Cette transaction très importante concerne plusieurs pays, pour la plupart situés dans le sud de l'Europe. Cette opération de financement adossée à des actifs assurera aux IMF la disponibilité de financements à long terme pour poursuivre le développement de leurs activités de microcrédit. En dépit de la taille réduite de ces microcrédits, cette importante activité de niche s'accompagne d'un potentiel considérable du point de vue à la fois des gains de productivité des entreprises et de la création d'emplois. On estime que la transaction susmentionnée permettra, au minimum, de financer directement quelque 20 000 microcrédits supplémentaires, grâce aux 30 millions de titres émis au total. Une autre transaction similaire a été achevée au début de 2006, pour un montant de 50 millions d'EUR.

Évolution

Le FEI a élargi son rôle dans le domaine de l'assistance technique en faveur des PME, notamment en collaborant avec des autorités nationales ou régionales qui mettent en œuvre des mécanismes de capital-risque à l'appui d'entreprises en phase initiale de développement. À titre d'exemple, on citera l'évaluation de fonds et de mécanismes d'octroi de capital-risque en Andalousie et en Flandre.

Le dispositif JEREMIE (Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises) a été lancé, à la fin de l'année 2005, par la DG Politique régionale

¹ Cette étude, réalisée pour le compte de l'EVCA par le Centre d'études entrepreneuriales et financières (CEFS) de l'Université technique de Munich et publiée en novembre 2005, donne une analyse du nombre actuel d'emplois que proposent les entreprises financées par le capital-investissement et le capital-risque, ainsi que du volume d'emplois créés ces dernières années grâce à l'activité de ce secteur.

de la Commission européenne et par le FEI dans le but d'améliorer l'accès des PME aux financements dans les régions de l'Union.

Dans ce cadre, les États membres et les autorités régionales peuvent confier au FEI la gestion de fonds structurels pour les besoins d'opérations d'ingénierie financière ou de programmes de financement des PME, transformant ainsi une partie des subventions octroyées au titre des Fonds structurels (FEDER) en une gamme de produits financiers destinés aux PME – prises de participations, capital-risque, garanties et assistance technique – qui auront, en outre, un effet multiplicateur sur le budget. L'accent sera mis, en particulier, sur le microcrédit.

En 2006 et 2007, l'équipe du FEI chargée de JEREMIE ainsi que les autorités nationales et régionales responsables des programmes évalueront, en collaboration avec les institutions nationales, les écarts entre l'offre et la demande de financements pour les PME et conviendront de plans d'action opérationnels. Une fois cette phase clôturée, le FEI soutiendra la mise en œuvre des mécanismes de financement en étroite collaboration avec des institutions de financement telles que la BEI, d'autres institutions financières internationales ainsi que des banques nationales ou régionales, dont plusieurs actionnaires du FEI.

En 2005, le FEI s'est vu confirmer une fois de plus sa note AAA/Aaaa/AAA par les trois grandes agences de notation internationales (Standard & Poor's, Moody's et Fitch). L'année dernière également, le Fonds s'est doté de sa propre fonction « Conformité ». Les importants progrès en matière de mise en conformité avec les normes comptables IFRS seront parachevés en 2006.

Sur le plan financier, les résultats ont enregistré en 2005 une amélioration notable par rapport à l'exercice précédent, avec un bénéfice net de 42,9 millions d'EUR (chiffres vérifiés), contre 27,2 millions d'EUR en 2004 (et 19,7 millions d'EUR en 2003), et un rendement des fonds propres de 7,44 %, contre 4,9 % en 2004. □

Consultation publique sur la politique de divulgation de la Banque

*Matilde del Valle Serrano,
Département «
Communication et
information »*

Le 28 mars 2006, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé la nouvelle politique de divulgation de la Banque. Son texte est désormais disponible dans toutes les langues officielles de l'UE sur le site Web de la BEI. Avant d'être examiné par le Conseil d'administration, le projet de politique de divulgation a fait l'objet d'une consultation publique qui a été lancée en mai 2005. Il s'agissait là d'une première pour une politique de la BEI. Le rapport sur cette consultation publique, qui décrit le processus suivi et résume les contributions des parties prenantes et les commentaires de la BEI y relatifs, est également disponible sur le site Web de la Banque.¹



Le processus de consultation

La consultation portait sur la version révisée de la politique de divulgation de la Banque. Cette dernière a fait preuve de souplesse dans ses calendriers et procédures afin de permettre une consultation aussi complète que possible. Lan-

cé officiellement en mai 2005, le processus a été clôturé en juillet 2005. Le texte révisé de la politique de divulgation (projet I) avait été publié sur

¹ Le document concernant la politique de divulgation et le rapport relatif à la consultation publique peuvent être consultés sur le site de la Banque, à l'adresse www.bei.org.



le site Web afin que les parties prenantes puissent formuler leurs commentaires, une période de 45 jours ouvrables ayant été prévue pour l'envoi des contributions. Dans le même temps, le projet avait été transmis par courrier électronique à plus de 200 organisations et particuliers qui avaient manifesté un vif intérêt pour la politique d'information et de divulgation de la Banque, dont des membres du Parlement européen et du Comité économique et social européen, des groupes de réflexion, des universitaires, des ONG et d'autres organisations de la société civile (OSC).

Suite aux observations écrites des parties prenantes intéressées et aux discussions menées avec ces dernières, la Banque a lancé une seconde consultation d'une durée de 20 jours ouvrables portant sur la version modifiée du projet de politique dans laquelle les contributions publiques reçues lors de la première consultation avaient été prises en compte. Le second cycle de consultation a débuté en octobre 2005 avec la publication, sur le site Web de la Banque, du nouveau projet à propos duquel des commentaires étaient attendus. Les contributions (7) des parties prenantes transmises lors du premier cycle de consultation étaient aussi disponibles sur le site Web de la BEI. Au terme du second cycle de consultation, les contributions reçues (plus de trente) dans ce cadre ont également été publiées sur le site Web de la Banque.

Le comité d'examen

La BEI avait constitué un comité d'examen chargé d'analyser l'ensemble des contributions des parties prenantes et de déterminer dans quelle mesure celles-ci pouvaient être prises en compte. L'évaluation des contributions effectuée par ce comité a servi de cadre pour la formulation du nouveau projet de texte.

Les propositions et commentaires des parties prenantes sont repris dans le rapport relatif à la consultation publique. Y figure également un tableau dans lequel il est indiqué si ces propositions et commentaires ont été pris en compte et, si tel n'a pas été le cas, pour quelles raisons.

Réunions organisées dans le cadre des consultations publiques

Outre la procédure de consultation par Internet, la Banque a organisé deux réunions pour débattre de la révision de sa politique avec les parties prenantes intéressées. La première de ces réunions

a eu lieu à Bruxelles en juin 2005 ; présidée par M. Peter Sedgwick, vice-président de la BEI chargé des questions de transparence, cette réunion a rassemblé une vingtaine de personnes, dont des représentants d'ONG et de groupes de réflexion, des experts, des observateurs de l'UE et d'institutions de financement internationales, ainsi que des membres du personnel de la BEI.

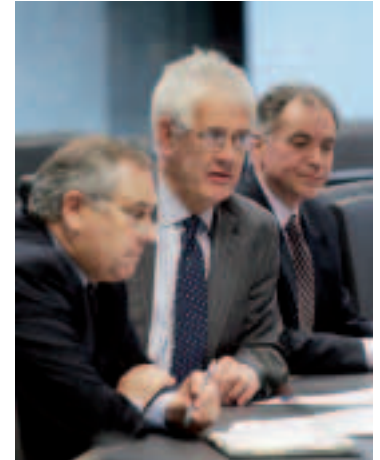
La seconde réunion s'est tenue à Bruxelles en novembre 2005, sous la présidence du secrétaire général adjoint de la Banque. Parmi les vingt participants à cette réunion figuraient 12 représentants d'ONG, ainsi que des membres du personnel de la BEI, du Parlement européen et de la Banque mondiale. Les propositions et commentaires formulés par les parties prenantes lors de ces réunions ont ensuite été transmis au comité d'examen.

Consultation interne

Dans le cadre du processus de consultation, les parties prenantes internes ont également été invitées à faire part de leurs observations. Le projet de politique et les modalités de la consultation ont été diffusés au sein de la Banque. Les responsables des différentes directions et l'ensemble du personnel de la BEI ont ainsi eu l'occasion de soumettre leurs propres contributions. Ils ont aussi été invités à débattre du projet de politique avec M. Peter Sedgwick, vice-président, et avec le secrétaire général adjoint, lors d'un séminaire.

Clôture du processus de consultation

La version finale du texte de la politique de divulgation et le rapport relatif à la consultation ont été soumis à l'approbation du Comité de direction en février 2006 et le Conseil d'administration a approuvé la politique de divulgation révisée en mars 2006.



Peter Sedgwick, vice-président, et Remy Jacob, secrétaire général adjoint, lors d'une réunion publique sur la politique de divulgation de la BEI.

La politique de divulgation subira une révision en bonne et due forme tous les trois ans. La BEI procédera par ailleurs à un réexamen, sous l'angle juridique, de cette politique afin d'en assurer la conformité avec les dispositions du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la mise en œuvre, dans les institutions et organes de l'UE, de la Convention d'Århus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (le « Règlement Århus »).

La BEI envisage actuellement le lancement d'une consultation portant sur sa politique dans le domaine de la lutte contre la fraude et la corruption. □

En plein débat sur la divulgation d'informations avec des représentants de la société civile



Innovation et cohésion : une association gagnante

Cees Post,
Département
« Communication et
Information »

Tout un chacun sait désormais que, lors du Conseil européen de Lisbonne, en mars 2000, l'Union européenne s'est fixé pour objectif de bâtir, d'ici à 2010, une économie compétitive fondée sur la connaissance. Mais cela ne doit pas faire oublier que l'objectif ultime de la promotion de cette nouvelle économie est l'instauration d'une croissance durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. La Banque européenne d'investissement a ainsi mis en place, pour appuyer la Stratégie de Lisbonne, l'initiative Innovation 2010 (i2i) au travers de laquelle elle finance des investissements favorisant à la fois l'innovation et la cohésion sociale.

Les prêts accordés par la BEI au titre de i2i sont axés sur trois grands domaines d'investissement, à savoir a) la recherche-développement et l'innovation (RDI), b) l'éducation et la formation (capital humain) et c) le développement et la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC). Depuis le lancement de i2i en 2000, la Banque a prêté 34,7 milliards d'EUR en faveur de projets d'investissement innovants. Sur ce montant, 25 milliards d'EUR (72 %) sont allés à des projets réalisés dans les régions les plus pauvres de l'Union européenne. Financer l'innovation dans ces régions concourt à atténuer la tendance à la concentration de ce type d'investissements dans les régions les plus prospères de l'UE. Le volume de l'activité de prêt dans les régions les moins développées témoigne de la haute valeur ajoutée qu'apporte la participation de la Banque et de la volonté de cette dernière de susciter des transferts de connaissances au profit des régions de l'Union accusant un retard sur ce plan.

2005, année faste pour l'innovation et la cohésion

En 2005, 8,8 milliards d'EUR de prêts consacrés par la BEI à des projets favorisant la cohésion économique et sociale ont aussi contribué à appuyer la Stratégie de Lisbonne. Ou bien, si l'on adopte la perspective inverse, sur les 10,4 milliards d'EUR de prêts accordés en faveur de l'innovation, 84 % sont allés à des projets réalisés dans les régions les moins développées de l'Union.

Dans ces régions, le secteur de la recherche-développement et de l'innovation a absorbé 5,8 milliards d'EUR, soit un pourcentage impressionnant de 95 % de l'ensemble des activités de RDI financées par la Banque en 2005. 3,2 milliards d'EUR sont ainsi allés à des investissements d'instituts de recherche établis dans des zones assistées en Allemagne, notamment aux activités de recherche fondamentale et de recherche appliquée d'instituts nationaux indépendants tels que les instituts Max-Planck et Fraunhofer, à des activités de recherche dans trois grands pôles scientifiques en Bavière, à la construction d'un site de recherche-développement et de production de semi-conducteurs à Dresde ou encore à des activités de recherche dans des universités et des instituts universitaires de technologie en Basse-Saxe. La BEI a également prêté 650 millions d'EUR pour financer des investissements de recherche-développement dans le secteur automobile en République tchèque et en Slovaquie.

La Banque considère que l'éducation joue elle aussi un rôle significatif pour ce qui est de stimuler la croissance économique à long terme.

Sur un total de 2,2 milliards d'EUR consacrés en 2005 à des investissements dans l'éducation au titre de i2i, près de 1 milliard d'EUR (44 %) sont allés à des zones assistées. Les projets financés ont porté non seulement sur la construction, la rénovation et l'entretien d'établissements scolaires, notamment dans le North Lanarkshire et à Argyll et Bute, mais aussi sur des instruments innovants tels que l'organisme hongrois de prêt aux étudiants, Diákhitel Központ, qui rétrocède le produit d'un financement BEI de 100 millions d'EUR sous forme de prêts à des étudiants de l'enseignement supérieur selon des modalités et à des conditions intéressantes. Le système d'enseignement supérieur hongrois a subi des transformations radicales dans la période récente. Le nombre d'étudiants a plus que doublé au cours des dix dernières années, ce qui est le signe d'une évolution vers un système d'enseignement plus ouvert.

En 2005, les prêts accordés par la BEI en faveur des réseaux d'information et de communication, qui représentent la troisième catégorie d'investissements visés par i2i et revêtent une importance fondamentale pour la diffusion de l'innovation et les échanges de données, ont été fortement concentrés dans les zones assistées. Ils y ont totalisé plus de 1,8 milliard d'EUR, soit 97 % de l'ensemble des projets TIC financés. Le déploiement de réseaux d'accès à large bande, par exemple, a absorbé 400 millions d'EUR en Espagne, 350 millions d'EUR en Italie méridionale et 500 millions d'EUR dans les Länder orientaux de l'Allemagne.

Une double stratégie à poursuivre

L'extrême concentration des prêts en faveur de projets de RDI et de TIC dans les zones assistées que l'on a enregistrée en 2005 n'aura vraisemblablement pas d'égale dans les années à venir : les opportunités d'investissement varient en effet fortement d'une année sur l'autre. La BEI continuera néanmoins à conjuguer chaque fois que possible le soutien de la politique de cohésion à la mise en œuvre du programme de Lisbonne. L'expérience avec i2i a montré que l'action en faveur de ces deux objectifs qui se renforcent mutuellement a permis d'induire une croissance soutenable et de créer des emplois de qualité. □

Les parcs technologiques: un outil pour développer l'économie de la connaissance ?



*Luisa Ferreira,
Laura Piovesan et
Patrick Vanhoudt,
Direction « Projets »*

Si l'UE souhaite conserver et améliorer encore son niveau de vie, elle doit garder son avance dans la course au progrès technologique engagée à l'échelle mondiale. Le 18 mai dernier, la direction des projets de la BEI a organisé une conférence sur le rôle et l'impact des parcs technologiques dans le développement de l'économie de la connaissance.

Nul ne songerait à nier le rôle de la science et de l'innovation dans le contexte de l'économie de la connaissance. Recherche et développement, capital-risque, incubateurs et grappes d'entreprises sont des concepts à la mode qui retiennent l'attention des décideurs et des gestionnaires d'entreprises du monde entier.

Les parcs scientifiques et technologiques – ensembles immobiliers complexes comportant de solides structures de recherche, de production et de services – constituent une solution organisationnelle permettant de stimuler l'innovation. Apparus aux États-Unis dans les années 60, les parcs scientifiques et technologiques connaissent une progression constante en Europe, surtout depuis les années 80;

ils ont pour objet d'encourager le développement d'industries fondées sur la connaissance, d'une part en offrant à des entreprises de haute technologie des infrastructures et une palette de services à la pointe de la modernité et, d'autre part, en favorisant les liens avec les universités et les centres de recherche. Les disparités en matière de développement économique et les différences d'ordre culturel et juridique aux niveaux national et régional ont conduit à la création d'un large éventail de modèles de parcs scientifiques et technologiques. En outre, le taux de réussite de ces parcs comme outils de transformation de connaissances en technologie n'est pas très clair, car certains ont été couronnés de succès, alors que d'autres sont restés sous-exploités ou sont devenus des zones industrielles fortement subventionnées.

À l'heure actuelle, les parcs scientifiques et technologiques suscitent un regain d'intérêt. On est en droit de se demander s'il s'agit d'un effet de mode durable ou non, ou si cet engouement est exagé-

ré. C'est pour cette raison que le département « Industrie et services » de la Banque a pris l'initiative d'analyser le rôle et l'impact des parcs technologiques dans le développement de l'économie de la connaissance. Dans le cadre de l'étude, et aux fins d'en valider les résultats, une conférence a été organisée en collaboration avec l'Association internationale des technopoles (IASP).

La conférence comportait trois sessions. La première a porté sur la politique d'innovation en général (D. Pilat, OCDE) et sur la justification économique des parcs technologiques, abordée de manière plus détaillée (P. Vanhoudt, BEI). La deuxième session a commencé par un débat sur l'évaluation des parcs technologiques et, dans ce cadre, L. Sanz (IASP) a présenté une application actuellement en cours d'élaboration appelée « Strategigram ». Le débat a été suivi par un tour d'horizon des instruments financiers proposés par le Groupe BEI à l'appui de projets de qualité concernant des parcs technologiques, ainsi que des difficultés à surmonter dans ce contexte (F. Riedl, FEI, et T. Barrett, BEI). La conférence s'est poursuivie l'après-midi par l'examen des enseignements tirés d'études de cas particuliers, aussi bien à l'intérieur de l'UE (L. Ferreira et L. Piovesan, BEI) qu'à l'extérieur de l'UE, en Tunisie, où la BEI a financé plusieurs technopoles (Ph. Guinet, BEI, et S. Harbi, gouvernement tunisien). La conférence s'est terminée par une table ronde ayant pour thème les facteurs critiques et les obstacles pouvant entraver la réussite des parcs technologiques (M. Baccanti, San Raffaele, Italie, A. de Oliveira, TagusPark, Portugal, P. Huuskonen, Technopolis, Finlande, K. Plate, Heidelberg, Allemagne, L. Sanz, IASP, et P. de Visscher, Icoms Communications, Belgique).

Principales conclusions de la conférence

La conférence a permis d'aboutir à quatre grandes conclusions.

- Premièrement, les parcs technologiques doivent s'inscrire dans le contexte d'une stratégie plus vaste de transfert de technologie. Par conséquent, il n'est ni souhaitable ni possible de doter toutes les régions urbaines et les villes d'un parc technologique. En outre, l'existence des parcs technologiques modernes doit être déterminée par la demande et non par l'offre. De ce fait, il est plus logique que leur développement suive la croissance économique régionale plutôt que de l'anticiper. Aussi est-il préférable de soutenir des gagnants prometteurs plutôt que de miser sur des champions éventuels ou de se borner à reproduire des solutions qui ont donné de bons résultats ailleurs. En réalité, on a

constaté que, comme les parcs technologiques ont normalement besoin de beaucoup de temps pour parvenir à maturité, leur réussite peut être entravée par des ingérences politiques, éventuellement liées à des cycles et objectifs politiques à court terme.

- Deuxièmement, la gestion est la clef de la réussite de n'importe quel parc technologique. En fin de compte, la qualité d'un parc technologique dépend du succès de ses entreprises locataires et le rôle du gestionnaire du parc est d'attirer, de sélectionner, de retenir et de soutenir les entreprises qui présentent un grand potentiel. Or, la diversité des parties prenantes nécessite du gestionnaire qu'il possède à la fois les connaissances d'un scientifique, les compétences d'un homme d'affaires et le doigté d'un homme politique. Ainsi, des programmes de formation spécialisés, jusqu'à présent inexistant, semblent donc requis. L'IASP a reconnu récemment qu'il y avait là une lacune et entend y remédier.
- Troisièmement, les parcs technologiques florissants se révèlent être ceux qui sont intégrés dans un tissu économique suffisamment solide englobant la plupart des services spécialisés et des entreprises productives. Si la coopération étroite avec une université ou un centre de recherche est capitale pour l'efficacité d'un parc technologique, une association en bonne et due forme avec une entité de ce type est certes souhaitable, mais n'est en aucun cas un gage de succès.
- Quatrièmement, des parcs technologiques différents ont à faire face à des besoins financiers

différents et il n'existe pas de mode de financement unique qui convienne à tous. D'une manière générale, le type de financement requis est fonction de la phase de développement dans laquelle se trouve le parc scientifique. On distingue trois phases dans le cycle de vie des parcs : la première concerne la mise en place des infrastructures, pour laquelle les prêts à long terme semblent être l'instrument approprié ; la deuxième a trait au financement de jeunes entreprises installées sur le site, qui nécessite souvent l'apport de capital d'amorçage ; la troisième porte sur le déploiement et le lancement de la fabrication, à l'échelle industrielle, des retombées de la recherche, s'accompagnant éventuellement d'un déplacement à l'extérieur du parc. Le capital-risque et les prêts classiques semblent être, à ce stade, des instruments essentiels.

En conclusion, les parcs technologiques constituent, dans la gamme des instruments de la politique d'innovation, un outil adapté au développement de l'économie de la connaissance, à condition qu'ils soient bien conçus et bien gérés, qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie d'innovation régionale spécifique et qu'ils puissent bénéficier d'un accès aux marchés des capitaux appropriés au cours des différentes phases de leur cycle de vie.

Un bref résumé de la conférence et des exposés des orateurs figure sur le site web de la Banque, à l'adresse www@bei.org. □



L'Action conjointe BEI- Universités en faveur de la recherche

*Alain Javeau,
Secrétariat général*

En vue d'intensifier ses relations à long terme avec le monde universitaire et d'acheminer ses financements vers les universités européennes de manière plus systématique, la Banque a récemment lancé une Action « Recherche universitaire ».

Cette action apportera une réponse plus cohérente aux nombreuses demandes, notamment en matière d'assistance financière mais également sur le plan des ressources consacrées à la recherche, émanant de nombreux centres universitaires. Elle créera également un vecteur permettant de répondre à certaines attentes de son personnel sur le plan universitaire et en matière de recherche.

L'action comprend trois programmes distincts :

EIBURS, le programme de parrainage de la BEI en faveur de la recherche universitaire. Ce programme accordera des subventions à des centres de recherche universitaire de l'UE qui travaillent sur des thèmes de recherche présentant un intérêt majeur pour la Banque.

STAREBEI (STAgés de REcherche BEI), un programme de financement des jeunes chercheurs

qui travaillent sur des projets conjoints de la BEI et des universités.

Les Réseaux universitaires BEI, un mécanisme de parrainage pour les réseaux universitaires, qui met l'accent sur des domaines présentant un intérêt pour la BEI.

Présidé par le président de la Banque, le Comité BEI-Universités (CBU) supervise cette action ¹.

Le programme de parrainage de la BEI en faveur de la recherche universitaire (EIBURS)

Le programme EIBURS accordera des subventions à des centres de recherche universitaires de l'UE

¹ Comité BEI-Universités : M. Philippe MAYSTADT, président (président de la Banque) ; M. Matteo TURRÒ, coordinateur (équipe de gestion) ; MM. Hugo WOESTMANN, Roderick DUNNETT, Éric PERÉE et M. Jacques LILLI (FEI) ; M. Alain JAVEAU, secrétaire (équipe de gestion).



qui travaillent sur des thèmes de recherche présentant un intérêt majeur pour la BEI et il deviendra pour le personnel de la Banque une plateforme de recherche et de formation continue.

Les financements seront accordés, à l'issue d'une procédure de sélection, à des facultés ou à des centres de recherche universitaires dans l'UE et dans les pays adhérents ou en voie d'adhésion. Les facultés et centres sélectionnés devront posséder un savoir-faire reconnu dans des domaines présentant un intérêt direct pour la Banque. Un financement EIBURS représentera pour le centre bénéficiaire (le « centre EIBURS ») jusqu'à 100 000 EUR par an sur une période de trois ans, qui seront consacrés à des travaux complémentaires à ses activités normales. Le thème de la recherche sera défini d'un commun accord et devra déboucher sur un éventail de résultats (recherche, éducation, création de réseaux, diffusion des résultats, etc.) qui feront l'objet d'une convention contractuelle avec la Banque. C'est à l'université qu'il appartient de déterminer les activités universitaires et de recherche. La Banque pourrait toutefois proposer certaines activités spécifiques, en particulier dans des domaines de recherche et de formation continue, avec une participation éventuelle de membres de son personnel.

Pour sa première année, le programme a sélectionné les quatre domaines de recherche suivants :

- l'évaluation financière et économique des incidences environnementales,
- l'évaluation technologique et l'accélération de l'innovation,
- les partenariats public-privé,
- les dimensions sociales du développement durable.

Ces domaines de recherche doivent s'inscrire dans l'une des principales disciplines du centre universitaire candidat. Le niveau des recherches menées dans le centre, la qualité des activités proposées, le personnel affecté au programme EIBURS et la structure de gestion du centre EIBURS, la capacité d'accueillir des membres du personnel de la BEI et de travailler avec eux, ainsi que la possibilité d'envoyer des stagiaires à la BEI sont les principaux critères d'appréciation des propositions qui seront appliqués par le comité de sélection.

STAGES de REcherche BEI (STAREBEI), un programme de financement des jeunes chercheurs qui travaillent sur des projets conjoints de la BEI et des universités

Le programme STAREBEI vise à soutenir des initiatives présentant un intérêt commun pour des centres universitaires et pour les services de la BEI, en offrant des stages à de jeunes chercheurs intéressés par des projets de recherche proposés par la Banque, sous la supervision conjointe d'un tuteur universitaire et d'un tuteur de la BEI. Cette synergie entre le monde universitaire et les professionnels de la Banque est conçue pour produire des résultats qui contribueront à développer le savoir-faire de la Banque et des chercheurs concernés, à rehausser le profil de la Banque, à motiver son personnel et à proposer une expérience enrichissante à de jeunes chercheurs. À la différence du programme EIBURS qui est axé sur des activités proposées par les centres universitaires, les initiatives de recherche lancées dans le cadre de STAREBEI doivent émaner des services de la Banque.

Principales caractéristiques du programme STAREBEI

Le programme soutient les chercheurs universi-

taires pour des périodes allant de six mois à un an. Les stages seront pilotés par l'université et impliqueront un certain temps de présence dans les locaux de la Banque, mais l'essentiel du temps de travail se passera au centre universitaire.

L'approche du programme STAREBEI diffère de celle des stages classiques à la BEI. Mettant l'accent sur la recherche, le programme a des exigences universitaires plus fortes. Il financera aussi certaines dépenses liées à la recherche et, en particulier, les frais de déplacement nécessaires tant pour le stagiaire que pour son tuteur universitaire.

Le programme STAREBEI pourrait proposer entre huit et dix stages de recherche par an. À chacun de ces stages correspondra un contrat conclu entre la BEI et l'université qui soutient la recherche.

Toute université située dans l'Union européenne et décernant des diplômes de troisième cycle conformes au processus de Bologne peut être admise à participer au programme STAREBEI. Si les universités doivent être situées dans l'Union européenne, il n'existe en revanche aucune contrainte en ce qui concerne la nationalité des chercheurs proposés par l'université, pour autant qu'ils aient un statut approprié (relation avec l'université, visa, etc.).

Le tuteur de la BEI supervisera les travaux du stagiaire, en étroite collaboration avec le tuteur universitaire. Les tuteurs devront s'assurer que les travaux sont exécutés correctement. La recherche devra déboucher sur une thèse ou sur un article de recherche (de préférence destiné à la publication), qui seront normalement co-signés par les tuteurs. C'est le CBU qui supervise et gère le programme.

Parrainage de réseaux universitaires sous le label « Réseau universitaire BEI »

Le Groupe BEI a mis en place un mécanisme de parrainage pour des réseaux universitaires qui présentent des caractéristiques particulièrement pertinentes à l'appui de ses activités. Ces réseaux seront, pour la BEI, des vecteurs privilégiés pour faire connaître les programmes EIBURS et STAREBEI et pour répondre à d'autres demandes de recherche émanant de services de la Banque et qui n'entrent pas dans le cadre de ces deux programmes. Ils fourniront à la Banque des informations présentant un intérêt pour ses activités. Le cas échéant, les universités pourront utiliser le « label BEI » dans leurs campagnes de promotion.

Principales caractéristiques du mécanisme de parrainage pour les réseaux universitaires

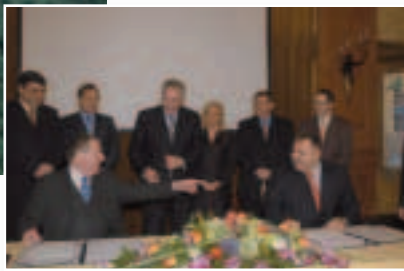
Le label « Réseau universitaire BEI » sera mis à la disposition de tout réseau universitaire défini comme un réseau coopératif menant, dans les domaines de l'éducation et de la recherche-développement, des activités ayant un objectif spécifique. Le réseau doit avoir une orientation universitaire, même si des organisations non universitaires peuvent y être associées. Pour l'obtention de ce label, le principal objectif du réseau et les activités qu'il soutient doivent présenter un intérêt direct pour le Groupe BEI. Le réseau doit également démontrer qu'il a mené un volume adéquat d'activité sur une période d'au moins trois ans. Chaque proposition reçue des réseaux universitaires doit inclure suffisamment de renseignements sur les activités menées par le réseau, indiquer ce qui est attendu de la collaboration envisagée avec la BEI et proposer les procédures que l'association entend mettre en œuvre, notamment en mentionnant un point de contact central dans le cadre des communications entre la BEI et le réseau.

Le Comité BEI-Universités (CBU) examinera les propositions avant de les accepter ou de les rejeter. Toute proposition approuvée fera l'objet d'un accord spécifique avec le réseau au travers d'un protocole d'accord dont les dispositions seront similaires pour tous les réseaux parrainés.

Le fait d'appartenir à un réseau parrainé sera considéré comme un élément positif lors des processus de sélection dans le cadre des programmes EIBURS et STAREBEI, mais tous les programmes de la BEI respecteront rigoureusement des procédures de sélection transparentes et non discriminatoires. □

Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web www.bei.org/universities.

La BEI finance 72 % de l'autoroute Rijeka- Zagreb en Croatie



*Fabio Bargagli-Petrucci,
Département « Mer Adriatique »*

En accordant un prêt de 210 millions d'EUR à la société Autocesta Rijeka-Zagreb d.d. (ARZ), la BEI a récemment financé la modernisation et la mise aux normes autoroutières de l'actuel tronçon de chaussée à deux fois deux voies qui, sur 44 km, relie Stara Susica et Kikovica en Croatie.

Le prêt de la BEI représente quelque 72 % du coût total du projet ; il s'agit, en pourcentage, du plus gros effort de financement par rapport au coût total d'un projet jamais consenti par la Banque dans le secteur des transports dans la région.

La Croatie a acquis le statut de pays en voie d'adhésion le 4 octobre 2005 ; elle peut désormais bénéficier de financements aux mêmes conditions que les États membres à part entière. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative européenne pour la croissance, la Banque est, à

titre exceptionnel et compte tenu de l'urgence de l'investissement, disposée à financer jusqu'à 75 % des coûts de certains projets.

Les 28 % restants des coûts liés à la modernisation de l'autoroute Rijeka-Zagreb seront couverts par la BERD (50 millions d'EUR, soit 18 %) et par les ressources propres d'ARZ (30 millions d'EUR, soit 10 %).

Le projet revêt une importance particulière pour la République de Croatie. Afin d'accélérer les investissements, le ministère des finances a demandé à la Banque d'accroître son concours au-delà du seuil habituel de 50 %. Soulignant l'urgence de l'investissement, le pays fournira également une garantie d'État afin de permettre la réalisation rapide de l'investissement dans ce projet jugé hautement prioritaire. Il a également été demandé à la BEI de financer la plus grande partie possible

du projet en raison de la rareté d'autres sources de fonds à long terme, notamment des Fonds structurels, disponibles sur le marché.

L'axe autoroutier Rijeka-Zagreb fait partie de la branche B du corridor paneuropéen V qui relie Budapest à Zagreb et Rijeka. Le développement de vastes réseaux transeuropéens de transport, tant ferroviaires que routiers, constitue l'une des grandes priorités de la politique de l'UE en matière de transport. L'achèvement de la principale autoroute de Croatie sera bénéfique pour le commerce, l'industrie et le tourisme parce qu'il permettra de raccourcir les temps de trajet et de réduire les coûts d'exploitation des véhicules tout en améliorant la sécurité des usagers.

La circulation sur l'axe autoroutier Zagreb-Rijeka est en augmentation régulière (environ 8 % par an). En 2004, quelque 9 500 véhicules par jour ont emprunté le tronçon qui relie Karlovac et Rijeka. Les poids lourds représentent environ 20 % de ce volume de circulation. Le trafic est presque deux fois plus dense au cours des trois mois d'été lorsque la saison touristique bat son plein, ce qui démontre l'importance de cet axe pour les flux touristiques nationaux et internationaux vers la côte de l'Adriatique. On prévoit que la demande de capacité routière supplémentaire le long de cet axe restera forte : elle devrait progresser à un rythme soutenu comparable et occasionner ainsi

un volume de trafic de quelque 20 000 véhicules par jour à l'horizon 2015.

« La BEI se félicite de soutenir la remise en état et la modernisation des infrastructures de transport de la Croatie. Ce projet permettra d'accélérer le développement économique du pays et de renforcer son intégration économique dans l'Union européenne », a déclaré M. Wolfgang Roth, vice-président de la Banque, à l'occasion de la signature du contrat de financement à Rijeka le 9 mars dernier.

Le secteur des transports est un des champs d'activité traditionnels de la BEI dans la région des Balkans. Le renforcement des infrastructures de transport est essentiel pour stimuler les activités économiques – notamment les investissements industriels du secteur privé – et garantir le développement équilibré des **corridors paneuropéens qui traversent la région (V, VII, VIII et X)**. C'est en 1978 que la BEI est intervenue pour la première fois dans la région ; il s'agissait à l'époque d'un projet de remise en état d'une autoroute dans l'ancienne Yougoslavie. Depuis

Depuis 2001, la Banque a financé 16 projets en Croatie de transport dans presque tous les pays des Balkans, avec pour objectif la modernisation de ce secteur.

Depuis 2001, la Banque a financé 16 projets en Croatie pour un montant total de 911 millions d'EUR. Ces projets ont concerné, pour moitié, le secteur des transports et notamment des axes routiers et autoroutiers, ainsi que le contrôle de la circulation aérienne. □

La BEI élue «emprunteur le plus impressionnant» pour la deuxième année consécutive



*Peter Munro,
chef de la division « Relations avec les investisseurs et marketing »*

L'accueil favorable réservé à la stratégie et aux activités de collecte de ressources de la Banque en 2005 a trouvé son expression dans le sondage annuel réalisé par le magazine *Euroweek* auprès des acteurs du marché, qui ont désigné la BEI comme le meilleur emprunteur toutes catégories confondues en lui attribuant le prix de l'« emprunteur le plus impressionnant de l'année ». Cette récompense, à l'instar d'autres titres prestigieux tels que celui d'« emprunteur le plus innovant » et de « meilleur emprunteur de la catégorie émetteurs supranationaux/grandes agences », lui a été décernée pour la deuxième année consécutive. Une de ses transactions – l'émission de référence en EUR à 30 ans – lui a également valu, pour la deuxième année consécutive, le prix de la « meilleure émission obligataire en euro dans la catégorie des émetteurs supranationaux et grandes agences ».

Dans son analyse du sondage, *Euroweek* mon-

tre comment la BEI a maintenu son avance. Les performances qui lui ont permis de décrocher le titre d'« emprunteur de l'année » relèvent d'un véritable exploit compte tenu de la concurrence à laquelle elle a dû faire face de la part d'autres émetteurs prestigieux comme l'État français, le Trésor italien ou GE Capital. *Euroweek* souligne ainsi l'approche coordonnée adoptée par la Banque en matière d'émissions de référence et d'émissions structurées pour répondre à des demandes spécifiques. Le magazine insiste en particulier sur les résultats remarquables obtenus par la Banque dans ses trois monnaies principales. Il cite notamment l'innovation que constitue son émission de référence en EUR à 30 ans, la position de plus grand émetteur en USD hors États-Unis qu'elle a acquise avec des émissions de référence liquides sur l'ensemble de la courbe de rendements, ainsi que, pour ce qui est de la GBP, le maintien de son statut de premier émetteur d'emprunts autres que Gilt en termes de taille et de fréquence. S'agissant des émissions adaptées

à des demandes spécifiques, il ressort du sondage que la BEI a été particulièrement active sur le marché des notes structurées, où elle a levé 8 milliards d'EUR dans cette seule monnaie.

L'attention a également été attirée sur les performances dans d'autres monnaies, tant sur les marchés développés – la BEI a fait ses débuts sur le marché des émissions globales en yen – que sur les marchés émergents. *Euroweek* a en particulier fait mention de la constitution de la toute première courbe de rendements en livre turque s'étendant sur 10 ans, ainsi que des émissions lancées dans plusieurs nouvelles monnaies, notamment les premiers emprunts émis dans des monnaies de pays d'Amérique latine (le peso mexicain, le real brésilien synthétique), en rouble russe synthétique et en couronne islandaise. □

Nominations au cadre de direction de la BEI



Mme Nicola Barr a été nommée directeur associé (division « Affaires financières ») au sein du département JU I de la direction SG/JU, avec effet au 1er juillet 2006.

Diplômée en droit du Trinity College de Dublin (Irlande), Mme Barr est devenue avocate en 1983. Elle a intégré la direction des affaires juridiques de la Banque en 1994. À partir de 1996, elle s'est occupée des questions juridiques en rapport avec les

marchés des capitaux et les produits dérivés et de trésorerie, et, en 2001, elle est devenue chef de la division « Aspects juridiques des affaires financières ». Avant son arrivée à la Banque, Mme Barr a travaillé dans un cabinet d'avocats privé à Dublin.

M. Jose Grincho a été nommé directeur associé (division « Infrastructures et technologies ») au sein du département « Technologies de l'information » (IT).

C'est en qualité d'ingénieur système que M. Grincho est entré au département IT de la Banque en 1985. De 1991 à 1997, il a été chargé de la mise en place et de l'exploitation des installations informatiques dans les différents bureaux extérieurs de la BEI.

À partir de 1997, il a dirigé l'unité Ingénierie au sein du département IT et, en 2001, il a été nommé chef de la division « Infrastructures et technologies ». Avant d'intégrer la BEI, M. Grincho a travaillé dans la division « Systèmes serveurs » à IBM Portugal, après des études en ingénierie mécanique suivies à l'université technique de Lisbonne.



Mme Peggy Nylund Green a été nommée directeur associé (division « Allemagne du Nord »), au sein du département « Europe centrale » de la direction des financements en Europe.

Détentrice d'un diplôme suédois de gestion internationale des affaires, Mme Nylund Green est entrée à la Banque en 1996 au sein du département « Risques de crédit ». Depuis 2001, elle dirige la division des opérations de financement en Allemagne du Nord. Avant d'intégrer la BEI,

elle a travaillé dans des banques commerciales à Stockholm, Londres et New York, et occupé des postes dans des domaines divers, principalement dans la finance internationale et les restructurations, mais également aux affaires générales.

Mme Flavia Palanza a été nommée directeur associé (division « Gestion du portefeuille, stratégie »), au sein du département ACP – Facilité d'investissement de la direction des financements hors Europe. Mme Palanza, qui possède une maîtrise en économie, est entrée à la Banque en 1984. Elle a poursuivi une carrière essentiellement centrée sur la région ACP, tout d'abord à la direction des projets en qualité d'économiste chargée de l'Afrique de l'Ouest puis des Caraïbes, et, depuis 2001, à la direction des financements hors Europe, en tant que conseiller puis chef de division. Avant d'entrer à la BEI, Mme Palanza a travaillé au département « Asie » du Fonds monétaire international.





M. Stephen Wright a été nommé directeur associé (division « Capital humain ») au sein du département « Industrie et services » de la direction des projets (PJ).

Ayant suivi une formation d'économiste de l'énergie, M. Wright possède une maîtrise en économie des ressources naturelles. Provenant du secteur privé, il est entré à la Banque en 1987 pour s'occuper de projets énergétiques et a été chargé, par la suite, de l'instruction de projets industriels, avant de se lancer, en 1997, dans la préparation analytique de l'intervention de la Banque dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Cette fonction a été officialisée lorsqu'il est devenu chef de la nouvelle division « Capital humain » de PJ en juin 2000.

La BEI finance dix écoles dans les Highlands

Le Royaume-Uni est l'un des pays qui s'est vu accorder la majeure partie des concours de la Banque à l'appui du secteur de l'éducation. Depuis 1997, date à laquelle les projets relevant de ce secteur sont devenus admissibles à un financement de la BEI, la Banque a signé des projets pour un montant total de 10,7 milliards d'EUR, dont plus de 1,1 milliard d'EUR au Royaume-Uni.

Tous les investissements de la Banque dans le secteur de l'éducation au Royaume-Uni se sont inscrits dans le cadre de projets relevant de partenariats public-privé (PPP). Cinq d'entre eux ont bénéficié d'un prêt au titre du Mécanisme de financement structuré.

Récemment, la BEI a octroyé un prêt de 60 millions de GBP (environ 86 millions d'EUR) en faveur du deuxième projet de type PPP du Highland Council Education Service pour le financement d'écoles. Ce projet concernera la construction et l'entretien de trois écoles secondaires, de cinq écoles primaires (dont une où les cours seront donnés en gaélique), d'une école combinant les niveaux primaire et secondaire, ainsi que d'une nouvelle école pour enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux. La majorité des écoles, qui seront répar-

ties sur l'ensemble du territoire écossais des Highlands, seront pourvues d'infrastructures sportives, éducatives (apprentissage tout au long de la vie) et autres qui seront mises à la disposition des communautés locales.

Cette opération devrait favoriser la croissance et le développement économiques dans les Highlands, région qui relève transitoirement de l'Objectif 1 de l'UE. Le projet satisfait deux des cinq grandes priorités opérationnelles de la Banque (le développement régional et la réalisation de l'initiative « Innovation 2010 » (i2i) de la BEI). L'accent mis sur l'amélioration des possibilités éducatives et le soutien des communautés dans une région défavorisée renforcera la cohésion économique et sociale au sein de l'Union. Le projet contribuera aussi directement à la mise en œuvre de i2i en améliorant l'éducation et la formation. Au travers de ses activités de prêt, la BEI soutient vigoureusement cette politique à l'échelle de l'Union.

Le projet se présentera sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP) dans le cadre de l'initiative privée de financement du gouvernement britannique. Les ressources de la BEI seront mises directement à la disposition d'une

société concessionnaire à finalité spécifique, Alpha Schools (Highland) Project plc, qui sera détenue conjointement par les sociétés Morrison Project Investments Limited et Northern Infrastructure Investments plc. Ces partenaires privés ont une connaissance et une expérience approfondies de la mise en œuvre de projets de type PPP dans le secteur de l'éducation au Royaume-Uni ; ils assureront la conception, la réalisation et la gestion du présent projet sur la base d'une concession d'une durée maximale de 31 ans attribuée par le partenaire public, le Highland Council.

Pour le solde, le projet sera financé par l'émission d'obligations privilégiées pour un montant de 100 millions de GBP au maximum (émission pour laquelle RBC Capital Markets est le chef de file), ainsi que par un financement de second rang sous forme de prêt subordonné et par l'émission d'actions ordinaires. Ambac Assurance Limited apportera une garantie pour le remboursement du principal et le paiement des intérêts dus au titre des obligations et du prêt de la BEI. □

¹ Les financements en faveur d'investissements dans la santé et l'éducation représentent un volet important des activités de la BEI depuis 1997, année où le Conseil d'Amsterdam a demandé à la Banque d'élargir le champ d'application de ses prêts afin d'y inclure les projets relatifs au capital humain.

² La BEI a créé le Mécanisme de financement structuré (MFS) en 2001 pour pouvoir proposer des types de financement qui soient adaptés aux projets présentant un profil de risque élevé et poursuivre ses opérations de prise de participation et de garantie en faveur de projets relatifs à des infrastructures de grande ampleur. Ce mécanisme permet à la Banque de proposer une large gamme de produits financiers : prêts et garanties de premier rang incluant les risques opérationnels avant l'achèvement du projet et durant la phase de démarrage, prêts et garanties subordonnés d'un rang supérieur à celui des prêts subordonnés des actionnaires, financements mezzanine, y compris les emprunts obligataires à haut rendement pour le compte de sociétés industrielles en train de sortir du cadre des PME ou en cours de restructuration, et produits dérivés liés aux projets.

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer – L-2950 Luxembourg
☎ (+352) 43 79 1 – ☎ (+352) 43 77 04
www.bei.org – ✉ info@bei.org

Bureaux extérieurs

Allemagne

Lennéstraße 11 – D-10785 Berlin
☎ (+49-30) 59 00 47 90 – ☎ (+49-30) 59 00 47 99

Autriche

Parkring 10 - A-1010 Wien
☎ (+43-1) 516 33 31 95 – ☎ (+43-1) 516 33 30 49

Belgique

Rue de la loi 227 / Wetstraat 227 – B-1040 Bruxelles / Brussel
☎ (+32-2)235 00 70 – ☎ (+32-2) 230 58 27

Espagne

Calle José Ortega y Gasset, 29, 5° – E-28006 Madrid
☎ (+34) 914 31 13 40 – ☎ (+34) 914 31 13 83

France

21, rue des Pyramides – F-75001 Paris
☎ (+33-1) 55 04 74 55 – ☎ (+33-1) 42 61 63 02

Grèce

1, Herodou Attikou & Vas. Sofias Ave - GR-106 74 Athens
☎ (+30) 210 68 24 517 – ☎ (+30) 210 68 24 520

Italie

Via Sardegna 38 – I-00187 Roma
☎ (+39) 06 47 19 1 – ☎ (+39) 06 42 87 34 38

Pologne

Warsaw Financial Centre, 11th floor
ul. Emili Plater 53 - PL-00-113 Warszawa
☎ (+48 22) 528 68 83 – ☎ (+48 22) 528 68 65

Portugal

Avenida da Liberdade, 190-4°, A – P-1250-147 Lisboa
☎ (+351) 213 42 89 89 – ☎ (+351) 213 47 04 87

Royaume-Uni

2 Royal Exchange Buildings – London EC3V 3LF
☎ (+44) 20 73 75 96 60 – ☎ (+44) 20 73 75 96 99

Afrique du Sud

5, Greenpark Estates – 27 George Storrar Drive
Groenkloof-0181 Tshwane – (Pretoria)
☎ (+27-12) 425 04 60 – ☎ (+27-12) 425 04 70

Égypte

6, Boulous Hanna Street – Dokki, 12311 Giza
☎ (+20-2) 336 65 83 – ☎ (+20-2) 336 65 84

Kenya

Africa Re Centre, 5th floor – Hospital Road. PO Box 40193,
KE-00100 Nairobi
☎ (+254-20) 273 52 60 – ☎ (+254-20) 271 32 78

Maroc

Riad Business Center – Immeuble S3, Aile sud, 4e
Boulevard Er-Riad, Rabat
☎ (+212) 37 56 54 60 – ☎ (+212) 37 56 53 93

Sénégal

3, rue du Docteur Roux – BP 6935, Dakar-Plateau
☎ (+221) 889 43 00 – ☎ (+221) 842 97 12

Tunisie

70, avenue Mohamed V – TN-1002 Tunis
☎ (+216) 71 28 02 22 – ☎ (+216) 71 28 09 98

Fonds européen d'investissement

43, avenue J.F. Kennedy – L-2968 Luxembourg
☎ (+352) 42 66 88-1 – ☎ (+352) 42 66 88-200
www.eif.org – ✉ info@eif.org

On trouvera sur le site Internet de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants et des bureaux ouverts après la date de la présente publication, ainsi que leurs coordonnées

Nouvelles publications de la BEI



Février 2006

- Activités du groupe BEI en France en 2005
- Activités du groupe BEI en Belgique en 2005
- La Banque européenne d'investissement au Brésil



Mars 2006

- Étude sur les moyens d'améliorer l'efficacité des envois de fonds des travailleurs émigrés vers les pays méditerranéens
- Mémoire d'accord entre la BEI et le Femise
- FEMIP : vue d'ensemble des résultats 2005



Avril 2006

- Politique de divulgation
- Les prêts de la Banque européenne d'investissement en Turquie



Mai 2006

- Les prêts de la Banque européenne d'investissement dans les États baltes



Juin 2006

- Rapport annuel 2005 : rapport d'activité, rapport statistique et rapport financier
- Rapport général sur l'évaluation des opérations en 2005
- Facilité d'investissement – Rapport annuel 2005
- Rapport annuel 2005 de la FEMIP
- Cahiers BEI, Volume 11, n° 1/2006 et n° 2/2006
- Les financements de la BEI en Pologne
- 1986-2006 : la BEI en Espagne ces vingt dernières années (*20 años del BEI en España*)

Prochainement :

- Rapport sur la responsabilité de la Banque
- Petites et moyennes entreprises (PME)
- La BEI en Croatie
- Le capital humain
- Les réseaux transeuropéens

Toutes ces brochures sont disponibles à travers le site Web <http://www.bei.org/publications>.